

12408	Remboursement de taxes	628.78 \$
12409	Autos et camions D.Lévesque	287.90 \$
12410-11	Améric 125 Inc.	601.98 \$
12412	L'ami du bûcheron	78.70 \$
12413	Martine Bélanger	267.54 \$
12414	Bourassa	225.10 \$
12415	Canadian Tire	206.95 \$
12416	Centre Jardin Excels	2 245.17 \$
12417	Home Hardware	49.66 \$
12418	Coopsco des Laurentides	1 326.71 \$
12419	Corporate Express Canada Inc.	557.43 \$
12420	Claude Rondeau Ent.Électricien	2 180.67 \$
12421	C.R.S.B.P. des Laurentides	137.07 \$
12422	Les éditions juridiques FD Inc.	107.10 \$
12423	Eurofins Environex	159.25 \$
12424	Féd. Québécoise des Municipalités	220.50 \$
12425	Ferme vallée verte 1912	342.25 \$
12426	Fleuriste St-Donat Enr.	180.57 \$
12427	La Griffes SGB	212.70 \$
12428	Journal Altitude 1350	373.69 \$
12429	Kabania	114.98 \$
12430	André Lafrenière	78.07 \$

12431	L'Entre-Jeux inc.	114.81 \$
12432	Liquidation 125 plus	63.26 \$
12433	Lou-Tec	123.20 \$
12434	M.D. Sports Rawdon	14.94 \$
12435	Martech	2 015.74 \$
12436	Messer Canada Inc.	33.82 \$
12437	MSC Medias	86.23 \$
12438	Multi Routes	16 460.68 \$
12439	Municipalité d'Entrelacs	148.20 \$
12440	Navada	12 601.26 \$
12441	Patrick Morin	660.47 \$
12442	Chantale Perreault	263.29 \$
12443	Pétrole Pagé inc.	2 326.44 \$
12444	Produits sanitaires des Plaines	481.19 \$
12445	Info Page	63.09 \$
12446	Remboursement employé	457.86 \$
12447	Rona	290.02 \$
12448	Chantal Soucy	228.78 \$
12449	SRAD Communications	287.44 \$
12450	Les uniformes Moderna	278.24 \$
12451	Petite caisse	1 000.00 \$
12452	Conteneur Recycle inc.	2 903.53 \$*
12453	Excavation Pigeon	7 789.16 \$
12454	Juteau Ruel inc.	1 127.74 \$*
12455	L'Union-Vie	3 571.76 \$*
12456	Ministre des Finances	459.90 \$
12457	MRC de la Matawinie	158.34 \$
12458	Purolator inc.	86.80 \$*
12459	Réseau de femmes élues de Lanaudière	100.00 \$
12460	Rogers	86.76 \$*
12461	Société canadienne des postes	185.91 \$*
12462	SPCA Lanaudière-Basses Laurentides	839.83 \$*
12463	Syndicat canadien de la fonction publique	545.49 \$*
12464	ADT Canada inc.	673.98 \$*
12465	Bell Canada	156.74 \$*
12466	Compo Recycle	1 269.88 \$*
12467	Conteneur Recycle inc.	1 497.78 \$*

12468	Féd. Québécoise des Municipalités	3 332.26 \$*
12469	Juteau Ruel inc.	320.81 \$*
12470	Ministre des finances	700.00 \$*
12471	Pitneyworks	614.90 \$*
12472	Réseau des femmes élues de Lanaudière	40.00 \$
12473	Grandchamp Chapiteaux inc.	1 020.41 \$
12474	Ministère des finances	91.00 \$

Total des incompressibles : 17 914.17 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

19-149 7.1 Règlement d'emprunt - [n/d R 206]

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci abroge le règlement numéro R-206 et met fin à la procédure puisque la municipalité n'a pas reçu la subvention prévue au règlement.

Adopté unanimement par les conseillers.

A-2019-06 Avis de motion Règlement d'emprunt chemin Dufresne [n/d R-207]

Monsieur le conseiller, Bertrand Taillefer, donne avis de motion que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 207 décrétant un emprunt de 900 000 \$ pour l'exécution des travaux du chemin Dufresne.

Il est, par la présente, déposé par monsieur Bertrand Taillefer, conseiller, le projet du règlement numéro 207 intitulé "Travaux chemin Dufresne" qui sera adopté à une séance subséquente.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

19-150 8.1 Réseau des femmes élues de Lanaudière [n/d 114-400]

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont élues seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets

pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci donne son appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100\$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Que la municipalité inscrive, pour une période de 1 an les 4 femmes qui siègent au sein du conseil (Isabelle Parent, mairesse et les conseillères Julie-Anne Cousineau, Lucie Vignola et Chantale Perreault) afin de devenir membre du RFEL.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-151 8.2 Condition climatique [n/d 709-000]

CONSIDÉRANT l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du

pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial.

CONSIDÉRANT que tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en **crise climatique**, que nous nous dirigeons à court terme vers une **catastrophe** appelée « **bouleversement climatique abrupt et irréversible** » qui menace la civilisation et la vie.

CONSIDÉRANT les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement.

CONSIDÉRANT que le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité.

NOUS, CONSEIL MUNICIPAL, DÉCLARONS QUE:

nous sommes en crise climatique, et cette crise est un **état d'urgence climatique** et face aux risques qu'encourent les générations futures, cette crise climatique est maintenant un enjeu qui menace principalement les niveaux de sécurité suivants:

- 1 - Niveau économique
- 2 - Niveau de la santé humaine
- 3 - Niveau alimentaire
- 4- Niveau environnemental
- 5 - Niveau sécurité nationale et internationale

FACE À TOUT CELA,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCLARE QUE:

- seules la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de

la biodiversité, et des crises de sécurité nationales et internationales d'ampleur sans précédent.

• parce que l'ONU reconnaît que le changement climatique implique que tous les pays doivent de toute urgence se dégager des énergies fossiles, et qu'il est trop tard pour une transition graduelle, cet état d'urgence climatique doit être déclaré sans délai, ce qui signifie appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, tous les plans de transformation social, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique, doivent être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources techniques, sociales et militaires afin de sortir de notre dépendance des énergies fossiles et déclencher la transition urgente vers une société neutre en carbone.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique

9.1 Rapport de la conseillère responsable

19-152 9.2 Service incendie [n/d 302-110]

Le conseiller Bertrand Taillefer se retire des discussions

ATTENDU que l'employé portant le numéro 04-18 a été embauché le 6 avril 2016 par une résolution portant le numéro 16-093 et par la résolution 16-241, suit à son embauche officiel;

ATTENDU qu'une rencontre a eu lieu entre la Mairesse Isabelle Parent, Mme Chantal Soucy Directrice Générale et l'employé no 04-18, le 5 juillet 2019;

ATTENDU qu'à cette rencontre, l'employé 04-18 a reçu une lettre datée du 5 juillet 2019, lui expliquant les motifs détaillés pouvant mener à sa destitution ;

ATTENDU que suite à cette rencontre, l'employé 04-18 a été suspendu avec solde en attente de la décision du Conseil municipal sur sa destitution;

ATTENDU et considérant les fautes graves énoncées et décrites dans la lettre du 5 juillet 2019;

ATTENDU que le Conseil municipal a perdu confiance en l'employé 04-18, et considérant ce bris du lien de confiance ;

ATTENDU que le Conseil municipal mandate la Mairesse Mme Isabelle Parent et la Directrice générale Chantal Soucy pour transmettre à l'employé 04-18 la lettre de transmission de la présente résolution municipale.

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

QUE l'employé no 04-18 soit destitué de son poste en date du 12 juillet 2019 pour les raisons apparaissant à la lettre du 5 juillet 2019 qui lui a été adressée par la Mairesse et la Directrice Générale.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-153 9.3 Service incendie [n/d 302-110]

Le conseiller Bertrand Taillefer se retire des discussions

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à l'embauche de
Monsieur Jonathan Ruffo à titre de directeur du service incendie.

Son engagement deviendra automatiquement officiel après une période de
probation de trois mois selon les conditions annexées à la présente résolution
et considérées comme faisant partie intégrante.

Les conditions de travail (avantage sociaux, congé etc) et salariales seront
révisées au budget de la municipalité, à chaque année ou par la signature d'un
contrat de travail.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics

10.1 Rapport du conseiller responsable

19-154 10.2 Lampadaire [Matricule 6120 15 3552]

ATTENDU QU'une demande est faite par le propriétaire du 1945 chemin de l'Iris
pour que le lampadaire face à la maison soit toujours éteint ou retiré;

ATTENDU QUE des demandes de réparations avaient été formulées à la
municipalité par des citoyens pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QUE le déplacement de ce luminaire comporterait des coûts estimés à
plus de 700\$;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci n'acquiesce pas à la
demande et conserve le luminaire .

Adopté unanimement par les conseillers.

19-155 10.3 Étude de sécurité routière [n/d 601-110 route 347]

Attendu que la courbe entre le km 94 et 95 de la 347 est très prononcée et
proche des résidences;

Attendu qu'un grand nombre d'accidents graves se produit chaque année;

Attendu l'inquiétude et l'angoisse des citoyens demeurant à proximité de la
courbe;

Attendu que des lumières clignotantes avisant la courbe ont été installées;

Attendu qu'il n'y a pas de baisse d'accident sur cette courbe depuis la nouvelle signalisation;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci transmette une demande d'étude de sécurité routière pour la 347 entre les kilomètres 94 et 95 au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'électrification des transports.

Qu'une copie de la résolution soit dirigée à la Ministre et députée de Bertrand, Mme Nadine Girault.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport du conseiller responsable

19-156 11.2 Journée environnement [n/d 803-204]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que le conseil municipal autorise la tenue de la journée environnement du 17 août 2019 au garage municipal, de 9h à 14h, et octroi un budget de 1 000 \$ pour l'évènement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs

12.1 Rapport de la conseillère responsable

19-157 12.2 Sortie culturelle - La maison Louis-Cyr [n/d 802-100 2019]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la tenue de la sortie à "La maison Louis-Cyr" telle que présentée par la coordonnatrice en loisirs et à la vie communautaire.

Qu'il autoriser les dépenses supplémentaires de transport, jusqu'à concurrence de 175\$, qui seront couvertes par le budget non utilisé de la semaine de relâche, tel que présenté dans les prévisions budgétaires. Advenant un dépassement de coût, le budget global des loisirs sera révisé en conséquence.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-158 12.3 Démarche MADA - SDLR, MRC Matawinie
[n/d 102-111 Comité MADA et 114-241 MRC]**

Considérant que le programme Municipalités amies des aînés (MADA) est une démarche favorisant le vieillissement actif, important pour l'économie locale et régionale;

Considérant l'adhésion de la MRC de Matawinie et de toutes ses municipalités, à la démarche MADA depuis 2014;

Considérant l'absence de ressource disponible pour suivre et actualiser les actions destinées aux aînés;

Considérant qu'aucune contribution financière n'est demandée à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci participe de façon collective au Programme de soutien à la démarche MADA dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Matawinie et désigne Madame Julie-Anne Cousineau comme personne élue responsable du dossier "Aînés" pour la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion touristique et développement

14.1 Rapport de la mairesse

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur les arts et la culture

Varia

19-159 16. Levée de l'assemblée

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #19-148, 19-150, 19-153, 19-156, 19-157.

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

11 personnes

Fin de la session 21h10

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale